



L'Atelier Photographique de l'Erdre

Règlement des expositions dans les galeries permanentes

(Maisons des Associations de St Joseph de Porterie et du Port Boyer)

- Thème libre.
- Sont présentées uniquement des photos validées lors des séances critiques, sous réserve que le fichier correspondant ait été envoyé à l'administrateur du site pour alimenter le site.
- Il peut s'agir de diptyques, ou plus, sous réserve que la présentation se fasse à l'intérieur d'un format 40 x 50.
- La présentation de série n'a pas sa place dans le cadre de ces expositions.
- Les photographies sont exposées dans des cadres 40 x 50 présentés verticalement.
- Les cadres sont fournis par l'atelier, mais la mise sous passe-partout est de la responsabilité de l'adhérent. Il s'agit de contrecollé Ingres Vidalon blanc de 15/10 (la référence est sur le site).
- Sauf effet spécifique recherché, il est recommandé de respecter les formats standards (voir sur le site internet de l'atelier) pour des raisons d'économie.
- Les photographies sous passe-partout sont à déposer lors des séances à St Joseph de Porterie, la rotation des photos exposées a lieu environ tous les 2 mois.
- L'exposant récupère son tirage sous passe-partout après chaque rotation.